

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent de la justice présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 7 décembre 2010.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 2 — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (cadets auxiliaires du Service de police de Winnipeg)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Winnipeg Police Service Auxiliary Cadets)*;
- projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des ours polaires (Centre international de conservation des ours polaires)/The Polar Bear Protection Amendment Act (International Polar Bear Conservation Centre)*;
- projet de loi 12 — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Highway Traffic Amendment and Drivers and Vehicles Amendment Act.*

Composition du Comité :

- M. le *ministre* BLAIKIE;
- M^{me} BRAUN;
- M. DEWAR;
- M. FAURSCHOU;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} la *ministre* MARCELINO;
- M. SARAN;
- M. SCHULER;
- M. le *ministre* SWAN;
- M^{me} TAILLIEU;
- M. WHITEHEAD.

Le Comité a élu :

- M^{me} BRAUN à la présidence;
- M. SARAN à la vice-présidence.

Exposé oral :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur la protection des ours polaires (Centre international de conservation des ours polaires)/The Polar Bear Protection Amendment Act (International Polar Bear Conservation Centre)* :

Bob Williams

Polar Bears International

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 2) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (cadets auxiliaires du Service de police de Winnipeg)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Winnipeg Police Service Auxiliary Cadets)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 7) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des ours polaires (Centre international de conservation des ours polaires)/The Polar Bear Protection Amendment Act (International Polar Bear Conservation Centre)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 12) — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Highway Traffic Amendment and Drivers and Vehicles Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

La présidente,

Rapport présenté par :

M^{me} BRAUN

Le 7 décembre 2010